

COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD.

Date de la convocation : 04/07/2018
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14 Dominique REGEARD, Eva SIX-BOUVIER, Patrick DUPAYS, Philippe LAMY, Yves LESIEUX, Patrick ALLIET, Françoise VAGLIO, Catherine VAUTIER, Franck PARDILLOS, Thierry DODARD, Michele DI PAOLA, Patrice CRETEL, Isabelle MUSSIO, Magali GILMAS
Votants : 17 Annie BAGLIN donne pouvoir à Patrick DUPAYS, Patricia ROSALIE donne pouvoir à Patrick ALLIET, Jean-Marc GILLES donne pouvoir à Catherine VAUTIER
Absents : 5 Annie BAGLIN, Patricia ROSALIE, Jean-Marc GILLES, Muriel LEMONNIER, Sylvie FEE,
Secrétaire de séance : Catherine VAUTIER

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2- Demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture du Calvados présentée par la Société AGRI METHA NACRE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation – ferme de Beauvais à BIEVILLE-BEUVILLE - Avis du conseil municipal

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 mai 2018, le Conseil Municipal est consulté sur le projet d'unité de méthanisation porté par un groupement d'exploitants agricoles. Ce projet fait l'objet d'une enquête publique, qui a débuté le 4 juin et se termine le 6 juillet 2018, diligentée par Monsieur le Préfet qui aura à prendre la décision définitive sur la réalisation de ce projet.

Monsieur le maire présente le projet selon un rapport de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (Avis de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 9 avril 2018 - Projet d'implantation et d'exploitation d'une unité de méthanisation à Biéville-Beuville (Calvados)).

Monsieur DODARD craint que la société ait minimisée les risques. Il ne comprend pas pourquoi le projet est surdimensionné notamment les terres d'épandage. Monsieur le maire rappelle que les règles d'épandage nécessitent un roulement des terres utilisées pour laisser le temps à celles-ci d'absorber les engrais.

Monsieur DI PAOLA demande pourquoi ce dossier est présenté à l'ordre du jour si tard. Les communes environnantes se sont déjà positionnées. Monsieur le maire répond qu'il a souhaité attendre que les « passions » autour de ce projet retombent pour pouvoir en parler plus sereinement.

Monsieur DI PAOLA rappelle que le dossier fait 380 pages et est un peu « indigeste ». Ce dossier manque de communication claire. Monsieur le maire répond que le dossier est technique.

Madame SIX déplore le choix de l'emplacement (BIEVILLE-BEUVILLE) dans un territoire où l'on cherche à porter

l'attractivité touristique. Elle craint également les nuisances que pourraient engendrer la circulation des camions de déchets. Monsieur le maire répond que la canalisation GrDF se situe à proximité du lieu permettant ainsi un branchement direct pour récupérer le gaz créé.

Monsieur LAMY doute que les municipalités soient entendues. Il rappelle l'enquête publique concernant le projet d'immersion des sédiments de dragage du Port de Rouen en baie de Seine. Malgré l'avis défavorable de la majorité des communes, le préfet avait donné son accord à la réalisation du projet. En outre, il demande si l'usine de méthanisation pourrait traiter les tonnages d'algues que nous réceptionnons chaque année sur la plage de LION ? Il s'inquiète aussi de l'état des routes avec l'augmentation du trafic routier.

Madame MUSSIO répond qu'en Bretagne, les usines de méthanisation traitent les algues de marée verte. Elle s'interroge cependant sur le fait que les agriculteurs qui portent le projet ne créent pas de déchets dans leurs exploitations respectives. Elle craint que ce soit un projet avec des gros groupes industriels derrière qui ne se font pas connaître.

Monsieur DI PAOLA par expérience personnelle, indique que les nuisances olfactives sont bien réelles.

Monsieur PARDILLOS demande combien d'emplois vont être créés sur ce projet de 8 millions d'euros. Monsieur le maire répond que deux emplois sont annoncés dans le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à bulletin secret, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 5 abstentions) décide qu'il:

- Emet un avis DEFAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture du Calvados présentée par la Société AGRI METHA NACRE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation – ferme de Beauvais à BIEVILLE-BEUVILLE.

3- Galerie d'Art "Le Trianon" : Modification de la grille tarifaire

- Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre, 8 pour, 8 abstentions) décide qu'il:

- ADOPTE le tarif unique suivant : 50€/semaine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le maire précise que ce dossier sera à nouveau étudié dès la rentrée de manière plus approfondie et demande que soit validé ce tarif le temps de la saison.

4- Questions diverses

- Monsieur DUPAYS fait un point sur les services techniques. Il rappelle qu'en 2015, le service comptait 12 agents polyvalents. En 2017, il compte 7 agents spécialisés du fait des transferts auprès de la communauté urbaine : 3 agents (dont 1 à temps partiel) espaces verts, 2 agents en voirie et 2 agents en bâtiment. Il rappelle également que lors des congés d'été, seul la moitié du service est présente. Il demande à la population lionnaise d'être indulgente et de reconnaître le professionnalisme des agents (savoir-faire, peu d'absentéisme...)

QUETES ET DONNS

- - Entendu l'exposé de Monsieur le Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (17 voix pour), décide d'affecter les dons comme présentés ci-dessous à la demande des familles et des commerçants :

-23/06/2018 - Mariage monsieur ALEGRIA et madame GUETTIER : 70.40 € pour le CCAS.

-30/06/2018 – Mariage monsieur TSUJI et madame GILLES : 113,45 € au profit « des écoles ».

- Dons des commerçants au profit de l'animation communale (expo des années 60)

NOM	ETABLISSEMENT	ADRESSE	MONTANT DON	DATE DON
Mmes BLEAS et GERMAN	PHARMACIE BLEAS-GERMAN	26 bd Paul Doumer	100,00 €	07/06/2018
Mme Sophie DUPIRE	MAM'ZELLE FLEURS	35/37 rue Edmond Bellin	30,00 €	07/06/2018
M et Mme ANDRÉ	LA TAVERNE	15 place Georges Clémenceau	100,00 €	07/06/2018
M Antony ROUSSEL	L'ABRI COTIER	Parking face Mairie	30,00 €	08/06/2018
Mme Emilie CARPENTIER	LA PLAGE	1 bd Carnot	30,00 €	08/06/2018
M Sébastien ISSAMBOURG	AUX DELICES DE FLO	34 rue Edmond Bellin	50,00 €	08/06/2018
M Philippe ROLAND	DECO PHIL	13 place Georges Clémenceau	40,00 €	08/06/2018
Mme Maud OLIVE	MAUD HAIR'N FAMILY	43 rue Edmond Bellin	20,00 €	11/06/2018
M SADAT	CARREFOUR CONTACT	Boulevard Paul Doumer	100,00 €	13/06/2018
SARL ZENOUX	PIZZERIA DI LEONE	10 rue Edmond Bellin	50,00 €	14/06/2018
M Sébastien NOUVEL	13NEGO	17 rue Edmond Bellin	150,00 €	14/06/2018
Mme Charline SOUBIEN	LA STUDIO DE CHARLOTTE	23 rue Edmond Bellin	30,00 €	15/06/2018
M Paul AOUSTIN	LA FABRIQUE	2 boulevard du Calvados	150,00 €	20/06/2018
Mme Isabelle TALARD	EFFET MER	2 boulevard du Calvados	20,00 €	27/06/2018
M et Mme COUDREY	LA CROUSTILLANE (Au palet d'or)	12 boulevard Paul Doumer	150,00 €	02/07/2018
M COUDREY, Président	UCALM	12 boulevard Paul Doumer	250,00 €	02/07/2018
TOTAL			1 300,00 €	

Fin de la séance à 20H25.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2018

SIGNATURES

<u>D. REGEARD</u>	<u>E. SIX-BOUVIER</u>	<u>P. DUPAYS</u>	<u>A. BAGLIN</u>
<u>Y. LESIEUX</u>	<u>P. LAMY</u>	<u>P. ROSALIE</u>	<u>C. VAUTIER</u>
<u>F. PARDILLOS</u>	<u>F. VAGLIO</u>	<u>P. ALLIET</u>	<u>M. LEMONNIER</u>
<u>J.M. GILLES</u>	<u>S. FEE</u>	<u>T. DODARD</u>	<u>M. DI PAOLA</u>
<u>P. CRETEL</u>	<u>I. MUSSIO</u>	<u>M. GILMAS</u>	